https://www.assemblee-pationale.fr/dvp/15/guestions/OANR5I 150F35332

## 15ème legislature

Question N°: 35332	De <b>Mme Corinne Vignon</b> ( La République en Marche - Haute-Garonne )			Question écrite	
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports			Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports		
Rubrique >enseignement maternel et primaire		<b>Tête d'analyse</b> >Normes sanitaires des lavabos des écoles élémentaires		Analyse > Normes sanitaires écoles élémentaires.	des lavabos des
Question publiée au JO le : 29/12/2020 Réponse publiée au JO le : 20/07/2021 page : 5781					

## Texte de la question

Mme Corinne Vignon, sollicitée par des parents d'élèves, interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les conditions d'accueil sanitaire des élèves de maternelle et primaire dans les établissements scolaires français. Durant la pandémie de la covid-19, il est recommandé aux enseignants de mettre en œuvre le lavage des mains des élèves plusieurs fois par jour. Or, en période hivernale, les lavabos extérieurs n'étant qu'alimentés en eau froide, le lavage des mains devient un calvaire pour les tout-petits. Il semblerait judicieux, aux yeux de nombreux parents, que les sanitaires extérieurs des établissements scolaires, soient équipés de ballons d'eau chaude. Mme la députée est consciente que la compétence des locaux à usage scolaire relève des mairies. Il apparaît qu'actuellement aucune norme, sur les sanitaires des écoles élémentaires, ne réponde à cette situation. Elle sait l'attachement de M. le ministre aux conditions d'accueil des élèves et aux prescriptions liées à la crise sanitaire, aussi elle souhaite savoir les dispositions qu'il compte prendre pour allier contraintes sanitaires et conditions d'accueil hivernales.

## Texte de la réponse

Conformément aux prescriptions émises par les autorités sanitaires, le protocole sanitaire de l'éducation nationale prévoit un lavage des mains fréquent pour les personnels et les élèves. Il se fait à l'eau et au savon ou, à défaut, par l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique, sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. Les communes se sont fortement mobilisées pour garantir le respect du protocole sanitaire. Elles ont notamment été amenées à créer des points d'eau supplémentaires quand cela était nécessaire. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été abondée par une enveloppe exceptionnelle de 950 M€ ouverte sur les exercices 2020 et 2021 pour accompagner ces investissements. Soucieux du confort des élèves et des personnels, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports recommande effectivement de privilégier une eau tiède pour le lavage des mains afin notamment de limiter les atteintes dermatologiques. Dans le cadre de ses travaux relatifs au bâti scolaire et en lien avec les associations d'élus locaux des actions de sensibilisation seront poursuivies afin d'améliorer la prise en compte de la santé et du bien-être des élèves et des personnels.